



DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE DES TUNISIENS À LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE DES ÉTRANGERS À TRAVERS LA TUNISIE : UNE TENTATIVE D'ESTIMATION

Habib Fourati

CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/74

Série sur la migration irrégulière

Module démographique et économique

Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrants, à la migration
et à la circulation des personnes



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière
Module démographique et économique
CARIM-AS 2008/74

De la migration irrégulière des Tunisiens à la migration irrégulière
des étrangers à travers la Tunisie : Une tentative d'estimation

Habib Fourati

Institut National de la Statistique - Tunisie

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008).

Ces articles seront également discutés à l'occasion d'une autre rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009). Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2008, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) :
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Villa Malafasca
Via Boccaccio, 151
50133 Firenze (FI)
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Cette note présente une première tentative d'approche statistique et méthodologique d'estimation de la migration irrégulière dans un pays principalement émetteur. Il s'agit d'abord de l'estimation des effectifs des tunisiens qui se dirigent notamment vers le nord de la méditerranée en tant qu'émigrants irréguliers suite à un prolongement de leur séjour après épuisement de la durée de séjour permise par le visa d'entrée, ou encore en tant qu'émigrants irréguliers suite à un franchissement illégal et clandestin des frontières. Cette estimation prend appui sur les données collectées auprès de ménages pendant une opération exhaustive qui est le recensement de la population et une enquête par un sondage à échantillon renouvelé par parties (semi panel de ménages). Ensuite, on a présenté un ordre de grandeur de la migration illégale des étrangers à travers la Tunisie. Les données proviennent d'une exploitation statistique des faits divers sur ce sujet rapportés par la presse tunisienne.

Abstract

This paper presents a first attempt for the estimation irregular migration volume from a sending country perspective. Firstly, it shows a method of approaching the volume of irregular migrants originating from Tunisia in the receiving countries. These migrants may have either overstayed their legal duration of stay in the receiving countries or have crossed the borders without the required legal documents. This estimation is based on data collected by two different sources. The Tunisian population census and the repeated sampling survey (semi panel of households). Finally, the paper presents briefly an estimation of transit migrants crossing the Tunisian territory using data from the media.

Introduction

La mesure de la migration irrégulière ou illégale demeure parmi les grands défis des statisticiens et revient sur les agendas de toutes les réunions d'experts et les conférences internationales qui traitent des sujets politiques et socio-économiques en rapport, de près ou de loin, avec la migration internationale et les mouvements de personnes d'une manière générale. Si au niveau des pays d'accueil ou de destination, dits encore pays d'immigration, qui sont généralement des pays du Nord, beaucoup de travaux de recherche et d'études de cas ont été élaborés sur les stocks ou les flux de migration irrégulière, dans les pays d'émigration, qui sont généralement des pays du Sud, il n'y a pratiquement pas, ou presque, de travaux sur ce sujet.

En effet, à l'occasion de la dernière session de travail de la conférence des statisticiens européens sur les statistiques de migration qui a eu lieu à Genève du 3 au 6 décembre 2007, certaines méthodologies d'estimation des stocks et des flux de migration irrégulière¹ ont été présentées, telle la méthode dite du « multiplicateur » dont la technique d'estimation est basée notamment, sur la capture et la capture répétée parmi le stock des immigrés irréguliers. Ont été présentées également au cours de cette conférence certaines études de cas, telle que l'estimation des migrants irréguliers dans la région de la « Lombardie » de l'Italie avec la méthode des « centres ».²

En Tunisie, il n'y a pas de statistique publique sur ce sujet, il n'y a que ce que rapporte la presse tunisienne sur les cas de tentatives d'émigration illégale par embarcation, qui ont été interceptées par la police aux larges des côtes tunisiennes ou italiennes ou celles qui ont échoué et se sont terminées par des noyades, des disparitions avec parfois des rescapés sauvés in extremis par des navires dans les eaux internationales.

L'objet de cette note est de présenter une première tentative d'approche statistique de ce phénomène, d'abord pour les Tunisiens qui se dirigent notamment vers la rive Nord de la méditerranée : émigration irrégulière suite à un prolongement de la durée de séjour après extinction du visa d'entrée ou encore émigration illégale suite à un franchissement illégal et clandestin des frontières, puis une estimation, ou plutôt un ordre de grandeur, de la migration illégale des étrangers à travers la Tunisie. Cette approche est basée d'une part, sur les données d'enquêtes auprès des ménages : soit une enquête exhaustive (Recensement Général de la population), soit une enquête par sondage à échantillon renouvelé par parties (semi panel de ménages), d'autre part sur une exploitation statistique des faits divers sur ce sujet rapportés par un quotidien indépendant et important de la presse tunisienne. Il s'agit du journal arabe « Es-sabah ».

1. Eléments méthodologiques de l'approche

L'approche méthodologique proposée ici, a pour but de dégager d'abord un ordre de grandeur de l'émigration irrégulière ou illégale des Tunisiens à l'étranger au cours d'une année, il s'agit en fait de la période comprise entre fin avril 2003 et fin avril 2004. Cette date coïncide pratiquement avec le jour de référence du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du 28 Avril 2004. Puis, on se propose, avec les moyens du bord, d'estimer ou plutôt de donner un ordre de grandeur de la migration illégale à travers la Tunisie au cours d'une année.

L'estimation de l'émigration irrégulière ou illégale des tunisiens au cours d'une année est obtenue en faisant intervenir trois grandeurs estimées différemment. Il y a d'abord l'émigration totale observée et identifiée par un pointage sur liste, individu par individu, à l'aide d'un panel de ménages

¹ M. Jandl, Methodologies for the estimation of stocks of irregular migrant,.

² J.C Blangiardo, The centre sampling technique in surveys on foreign migrants, Università di Milano.

échantillons enquêtés à la date «D» puis à la date D + 1 an». On a veillé à ce que soient bien déclarées par la personne interviewée la raison principale de l'émigration (travail, études, mariage et groupement familial ...) de la personne qui a quitté le pays pour s'installer à l'étranger ainsi que la destination (France, Italie, Libye,). Sont demandés également le mois et l'année de la sortie. Il va de soi que les autres caractéristiques démographiques de l'émigré sont déjà relevées lors du passage de la date «D» de l'enquête quand il faisait partie du ménage et résidait en Tunisie. Par contre, on ne s'est pas soucié, en Tunisie, sur les conditions et les circonstances de l'émigration, sortie légale ou illégale, séjour régulier ou séjour en situation irrégulière, et ce, pour gagner la confiance totale des interviewés et ne pas déformer la réalité et tromper les agents enquêteurs. Ainsi, on aura évité tout soupçon de dénonciation de la part des interviewés.

Le deuxième élément de l'estimation de l'émigration irrégulière ou illégale des Tunisiens, est constitué par l'émigration individuelle déclarée à travers un module migratoire au sein du Recensement Général de la Population de 2004. Il s'agit d'une enquête exhaustive à passage unique qui repose d'abord sur l'effet de mémoire des personnes interviewées pour se souvenir des membres du ménage ayant quitté le pays pour s'installer à l'étranger. Cependant l'enquête est libre de toute contrainte de suivi, individu par individu, car le recensement ne se réfère à aucune liste d'individus établie à une date antérieure à la date de référence. A cet effet, les sorties clandestines et les séjours irréguliers suite à l'expiration de visa touristique ou de visa de courte durée de séjour risquent sans doute d'échapper à l'agent recenseur, car la personne interviewée ne se voit pas obligée de tout déclarer.

Quant au troisième élément, il synthétise les informations portant sur l'émigration en famille (ménage en entier, une femme et ses enfants rejoignant le mari à l'étranger ...) qui est généralement régulière et légale, mais ne pourrait pas être observée lors du Recensement en raison de difficultés techniques. En effet, si toute la famille, ou le noyau familial, quitte le pays pour s'installer à l'étranger, l'information échappe aux agents recenseurs et ne peut en aucun cas être observée et enregistrée dans le «module émigration». Ce type d'information ne peut être saisi qu'à travers un panel de ménages échantillons.

Ainsi, la différence entre l'émigration totale d'une année, d'une part, et l'émigration individuelle déclarée et l'émigration en famille au cours de la même année d'autre part, pourrait constituer, selon toute vraisemblance, un ordre de grandeur de la migration irrégulière ou illégale au cours de cette année. L'exemple présenté ici est relatif à la période de fin avril 2003 à fin avril 2004 avec une estimation de l'émigration totale, d'après les données du module «migration» des enquêtes annuelles sur la population et l'emploi de 2002, 2006 et 2007, une estimation de la migration individuelle déclarée également de fin avril 2002 et fin avril 2004 d'après le module migratoire du dernier Recensement Général de la Population de 2004 qui a couvert une durée plus importante qui s'étend sur 5 ans, et une estimation de l'émigration en famille au cours de la même période d'après les données des enquêtes annuelles de la population et l'emploi. Il va de soi que l'oubli de cas de migration individuelle dû à l'effet de mémoire est pratiquement insignifiant puisque la durée d'observation en question portait sur les 12 mois qui précèdent la date de référence du Recensement, soit fin avril 2004.

Au regard de la méthode proposée pour avoir un ordre de grandeur de la migration irrégulière à travers la Tunisie, elle repose d'abord sur l'effectif des émigrés irréguliers tunisiens, ou plus exactement les émigrés illégaux tunisiens, c'est à dire ceux qui ont franchi clandestinement les frontières italiennes, notamment par voie maritime. D'autre part, les faits rapportés par la presse tunisienne sur les tentatives de migration clandestine, de Tunisiens et non tunisiens, qui ont échoué à franchir les frontières italiennes, permettraient de dégager un ratio d'étrangers, c'est à dire de Maghrébins non tunisiens et de Africains subsahariens.

2. Estimation de la migration irrégulière ou illégale des Tunisiens

2.1. Emigration totale

A l'occasion de l'enquête annuelle sur la population et l'emploi de 2002, l'Institut National de la Statistique a testé pour la première fois un module «émigration» sur la totalité des ménages échantillons de l'enquête de 2001, soit environ 46 000 ménages. Ce module a fait ressortir une émigration totale de l'ordre de 29 700 personnes entre mai 2001 et mai 2002. Ce même module a été de nouveau appliqué lors des passages de l'enquête annuelle sur la population et l'emploi de 2006 et 2007, dégageant un nombre total d'émigrés Tunisiens de l'ordre de 31 200 entre mai 2005 et mai 2006 et 23 800 entre mai 2006 et mai 2007.

La comparaison des structures des émigrés selon le pays de destination entre 2001 et 2007 fait ressortir que la France et l'Italie accaparent à elles seules de 63 à 67 % de l'ensemble des émigrés et la Libye constitue la destination de 10 à 13 % du total des émigrés. Ceci révèle donc qu'il n'y a pas beaucoup de changement de structure du nombre total d'émigrés selon le pays de destination.

Tableau 1 : Evolution du nombre annuel total d'émigrés individuelles selon le pays de destination

Pays de destination	Effectif (en milliers)			Répartition proportionnelle		
	Mai 2001 Mai 2002	Mai 2005 Mai 2006	Mai 2006 Mai 2007	Mai 2001 Mai 2002	Mai 2005 Mai 2006	Mai 2006 Mai 2007
France	13,4	9,7	10,4	45,1 %	31,0 %	43,7 %
Italie	6,6	10,1	4,5	22,2 %	32,3 %	18,9 %
Autres pays d'Europe	2,5	2,2	2,4	8,4 %	7,1 %	10,2 %
Libye	3,9	3,0	2,6	13,3 %	9,7 %	10,6 %
Autres pays arabes	2,5	4,7	2,7	8,4 %	15,0 %	11,5 %
Autres pays	0,8	1,5	1,2	2,6 %	4,9 %	5,1 %
Total	29,7	31,2	23,8	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Enquête Annuelle sur l'Emploi

2.2. Emigration individuelle déclarée

Le module «émigration» établi au sein du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004 a fait ressortir 75800 cas d'émigration individuelle déclarés au cours des cinq années qui précèdent la date de référence, soit de fin avril 1999 à fin avril 2004. Ces cas sont répartis par année civile et sexe comme suit :

Tableau 2 : Evolution du nombre déclaré d'émigrés individuels, par sexe 1999 – 2004

Sexe	Effectif (en milliers)						Total
	Mai 99 Déc. 99	2000	2001	2002	2003	Janv.04 Avril 04	
Masculin	9,0	14,0	12,1	11,4	12,2	5,4	64,1
Féminin	1,5	2,3	2,1	2,2	2,6	1,0	11,7
Total	10,5	16,3	14,2	13,6	14,8	6,4	75,8

Source : RGPH 2004

La comparaison des effectifs d'émigrés individuels déclarés selon le pays de destination, au cours des deux périodes d'analyse, montre qu'il y'a une quasi stagnation des effectifs qui se sont dirigés vers la France et l'Italie, contre une nette augmentation des effectifs vers la Libye, ce qui se traduit en terme de structure par une hausse de 10.5 points pour la Libye contre un baisse de 7 points pour la France et 6 points pour l'Italie.

Tableau 3 : Evolution du nombre annuel déclaré d'émigrés individuels, selon le pays de destination

Pays de destination	Effectif (en milliers)			Répartition proportionnelle	
	Avril 2001 Avril 2002	Avril 2003 Avril 2004		Avril 2001 Avril 2002	Avril 2003 Avril 2004
France	6,3	6,2		45,0 %	38,0 %
Italie	3,4	3,0		24,3 %	18,4 %
Autres pays d'Europe	1,8	2,2		12,9 %	13,5 %
Libye	0,7	2,5		5,0 %	15,4 %
Autres pays arabes	0,9	1,6		6,4 %	9,8 %
Autres pays	0,9	0,8		6,4 %	4,9 %
Total	14,0	16,3		100,0 %	100,0 %

Source : RGPH 2004

2.3. Emigration en famille

L'émigration en famille entre avril 1999 et avril 2004 a totalement échappé au module «émigré» au sein du Recensement Général de la population et de l'Habitat de 2004, puisque les membres du noyau familial ont tous quitté le pays. L'exploitation des données sur l'émigration issues des enquêtes annuelles sur la population et l'emploi en 2002, 2006 et 2007, et notamment le lien de parenté de la personne émigrée avec le chef du ménage, a permis d'identifier quelque 3 400 personnes qui ont émigré en famille, entre avril 2003 et avril 2004.

Les pays arabes autres que la Libye se distinguent par une proportion très élevée d'émigrés en famille, entre avril 2003 et avril 2004, qui atteint 38,5 %. La France et l'Italie en totalisent ensemble moins de la moitié des émigrés en famille.

Tableau 4 : Emigrés en famille entre avril 2003 et avril 2004, selon le pays de destination

Pays de destination	Effectifs (en milliers)	%
France	0,9	26,5 %
Italie	0,8	23,5 %
Autres pays d'Europe	0,1	3,0 %
Libye	0,2	5,9 %
Autres pays arabes	1,3	38,2 %
Autres pays	0,1	2,9 %
Total	3,4	100,0 %

2.4. Emigration irrégulière ou illégale

L'évolution et l'allure de l'émigration totale d'après les enquêtes annuelles sur la population et l'emploi des années 2002, 2006 et 2007 ont conduit à une estimation de l'émigration totale entre fin avril 2003 et fin avril 2004 de l'ordre de 30.500 personnes. L'émigration individuelle déclarée, à l'occasion du Recensement de la Population de 2004, et survenue au cours de cette même période est estimée à 16 300. Quant aux émigrés en famille au cours de la même période, il est estimé à 3 400 personnes, d'où un manque de 10.800 cas qui pourrait être selon toute vraisemblance le volume de l'émigration irrégulière ou illégale au cours de la période avril 2003 à avril 2004. Cette estimation est basée sur trois grandeurs bien comparables, puisque les évaluations ont eu lieu, toutes les trois, à la même date, soit fin avril 2004.

La ventilation du nombre total d'émigrés entre avril 2003 et avril 2004, du nombre d'émigrés individuels déclarés et du nombre d'émigrés en famille au cours de cette période, selon le pays de destination laisse conclure selon toute vraisemblance que 4 500 sont installés en France, 4 600 en Italie, 800 en Libye et 700 dans les autres pays arabes. La France et l'Italie réunis groupent environ 85 % des émigrés irréguliers ou illégaux.

Tableau 5 : Emigration totale, émigration individuelle déclarée, émigration en famille et émigration irrégulière ou illégale, selon le pays de destination, entre avril 2003 et avril 2004

Pays de destination	Effectif (en milliers)				%
	Emigration totale estimée	Emigration individuelle déclarée	Emigration en famille	Emigration Irrégulière ou illégale	
France	11,6	6,2	0,2	4,5	41,7 %
Italie	8,4	3,0	0,8	4,6	42,6 %
Autres pays d'Europe	2,3	2,2	0,1	-	-
Libye	3,5	2,5	0,2	0,8	7,4 %
Autres pays arabes	3,6	1,6	1,3	0,7	6,5 %
Autres pays	1,1	0,8	0,1	0,2	1,8 %
Total	30,5	16,3	3,4	10,8	100,0

Si on cherche à distinguer entre migration irrégulière et migration illégale (ou encore entrée clandestine), l'Italie par son emplacement géographique vis à vis de la Tunisie devrait constituer la destination la plus importante si ce n'est l'unique pour les entrées illicites et clandestines des Tunisiens, prenant ce qu'on a appelé les «embarcations de la mort» organisées par des passeurs, probablement pas tous des professionnels et ne travaillant pas nécessairement en réseau, qui exigeraient des sommes allant de 600 à 1500³ dinars tunisiens par candidat à la migration clandestine vers l'Italie.

Il va de soi que l'Italie enregistre aussi des cas de migrants tunisiens en situation irrégulière, c'est à dire ceux qui sont entrés légalement en territoire italien, mais qui ont dû prolonger leur durée de séjour après extinction du visa d'entrée, à l'instar de ce qui se passe d'ailleurs en France, mais dans des proportions très différentes. En effet, en 2004 on a dénombré 1622.200 voyageurs tunisiens résidents vers une destination en dehors de nos frontières dont 79.700 vers la France et 22.200 vers l'Italie. La répartition de ces voyageurs selon les autres pays de destination est comme suit :

Tableau 6 : répartition des voyageurs tunisiens résidents en 2004 selon le pays de destination

Pays de destination	nombre de voyageurs (en milliers)
France	79.7
Italie	22.2
Autres pays d'Europe	65.5
Libye	1261.2
Autres pays arabes	188.2
Autres pays	5.4
Total	1622.2

Si on pose l'hypothèse que le flux des émigrés tunisiens irréguliers en France, entre avril 2003 et avril 2004 sont tous des émigrés irréguliers (au sens strict du terme), ils représenteraient 5.6% du total d'entrées de voyageurs tunisiens en France. L'application de ce même taux aux voyageurs tunisiens se rendant en Italie, donnerait 1.200 migrants tunisiens irréguliers. Les autres, soit 3.400, seraient considérés comme migrants tunisiens illégaux, entre avril 2003 et avril 2004. Ainsi, les migrants tunisiens irréguliers ou illégaux au cours de cette période se répartiraient par pays de destination comme suit :

³ Exploitation de 29 affaires, sur la migration clandestine vers l'Italie, rapportées par le quotidien «Essabah» du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008

**Tableau 7 : Emigrés tunisiens irréguliers ou illégaux entre avril 2003 et avril 2004
selon le pays de destination et le type**

Pays de destination	Migrants irréguliers	Migrants illégaux	Total
France	4.5	-	4.5
Italie	1.2	3.4	4.6
Autres pays d'Europe	-	-	-
Libye	0.8	-	0.8
Autres pays arabes	0.7	-	0.7
Autres pays	0.2	-	-
Total	7.4	3.4	10.8

3. Migration illégale des étrangers à travers la Tunisie

De temps à autre, des «embarcations de la mort» quittent les plages et les ports tunisiens, avec à leurs bords des migrants Tunisiens et non tunisiens notamment Maghrébins et Africains subsahariens, se dirigent en pleine mer vers les côtes italiennes, dans l'espoir de mettre les pieds sur le sol italien. Certains arrivent sains et saufs, d'autres sont interceptés par la police tunisienne ou italienne, noyés, disparus, rescapés ou sauvés in extremis par des navires aux larges des mers, puis remis aux autorités pour être jugés. Qui sont ces étrangers? D'où viennent-ils? Combien sont-ils?

Si l'on fait l'hypothèse que le nombre de tentations de migration illégale parmi les étrangers, à travers la Tunisie, est proportionnel au nombre de tentations parmi les tunisiens, on pourrait avancer un ordre de grandeur du nombre de migrants étrangers illégaux à travers la Tunisie. En effet, l'estimation serait basée d'abord sur ce coefficient de proportionnalité, puis sur le nombre de migrants tunisiens illégaux ayant fait l'objet du paragraphe précédent.

L'estimation de ce coefficient repose sur un traitement des cas de tentation de migration clandestine vers les côtes italiennes qui ont été interceptés par la police, échoué ou sauvé in extremis par des navires aux larges des eaux internationales et qui sont rapportés par le quotidien indépendant «Essabah» de la presse tunisienne, au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Il s'agit des embarcations partant surtout des plages et des ports tunisiens, mais aussi de la côte libyenne ayant à leurs bords des Tunisiens, des Maghrébins et des Africains subsahariens.

Entre le 1^{er} juillet 2007 et 30 juin 2008, un total de 29 embarcations ont été interceptées aux larges des côtes tunisiennes ayant à leurs bords 296 Tunisiens, 37 Maghrébins et 17 Africains subsahariens, soit un total de 350 migrants clandestins potentiels. Sur les 29 embarcations, seulement trois ont à leurs bords des Maghrébins et des Africains subsahariens et se distinguent par une capacité plus grande et un effectif moyen de 37 personnes qui est de loin plus important que celui des embarcations exclusivement tunisiennes qui ne dépasse pas 10 personnes.

Ont été interceptées également aux larges des côtes tunisiennes, et au cours de la même période, deux embarcations clandestines partant des plages libyennes et ayant à leurs bord 61 Africains subsahariens et 15 Maghrébins non libyens.

Tableau 8 : Migrants clandestins interceptés par la sûreté nationale dans des embarcations échouant aux larges des cotes tunisiennes rapportés par le quotidien indépendant «Essabah» entre juillet 2007 et juin 2008

Nationalité / Pays de départ	Tunisie	Libye
Tunisiens	296	5
Maghrébins	37	10
Africains Subsahariens et autre	17	61
Total	350	76
Nombre d'embarcations	31	2

Il ressort de ce traitement que les migrants clandestins étrangers à travers la Tunisie, appréhendés par la sûreté nationale représentent environ 18% des migrants clandestins tunisiens. Si on fait encore une fois l'hypothèse que ce taux est valable aussi au niveau des migrants clandestins qui sont arrivés à mettre les pieds sur le sol italien, il y aurait de l'ordre de 600 migrants étrangers illégaux à travers la Tunisie, entre avril 2003 et avril 2004.

Conclusion

Malgré les limites de l'approche proposée, à savoir les erreurs d'échantillonnage des enquêtes par sondage sur la population et l'emploi, notamment du module «migratoire», et les effets de mémoire chez les personnes recensées au sein du Recensement Général de la Population de 2004. Malgré, aussi, les fortes hypothèses de travail pour une distinction claire entre migration individuelle et migration en famille qui ne pourrait être que régulière. Enfin, malgré les fortes hypothèses sur la proportionnalité des migrants illégaux étrangers, à travers la Tunisie avec les migrants illégaux nationaux. La méthode proposée offre toutefois une possibilité unique en son genre pour dégager des éléments de cadrage et d'appréciation statistique, pour la première fois en Tunisie, sur l'émigration irrégulière ou illégale de et à travers la Tunisie. En effet, il ressort de cette note qu'il y aurait entre avril 2003 et avril 2004 un flux de :

- 4500 migrants irréguliers tunisiens en France,
- 1200 migrants irréguliers tunisiens en Italie,
- 800 migrants irréguliers tunisiens en Libye,
- 700 migrants irréguliers tunisiens dans les autres pays arabes,
- 3400 migrants illégaux tunisiens en Italie,
- et 600 migrants illégaux maghrébins et africains subsahariens en Italie, à travers la Tunisie.

Annexes Statistiques

Tableau 9 : Evolution du nombre annuel total d'émigrés par sexe

Sexe	Effectif (en milliers)			Répartition proportionnelle		
	Mai 2001 Mai 2002	Mai 2005 Mai 2006	Mai 2006 Mai 2007	Mai 2001 Mai 2002	Mai 2005 Mai 2006	Mai 2006 Mai 2007
Masculin	22,5	24,1	18,8	75,7 %	77,1 %	79,0 %
Féminin	7,2	7,1	5,0	24,3 %	22,9 %	21,0 %
Total	29,7	31,2	23,8	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Enquête Annuelle sur l'Emploi

Tableau 10 : Evolution du nombre annuel total d'émigrés, par groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectif (en milliers)			Répartition proportionnelle		
	Mai 2001 Mai 2002	Mai 2005 Mai 2006	Mai 2006 Mai 2007	Mai 2001 Mai 2002	Mai 2005 Mai 2006	Mai 2006 Mai 2007
0 – 14 ans	2,2	1,3	0,8	7,5 %	4,1 %	3,5 %
15 – 29 ans	17,4	19,9	13,8	58,5 %	63,8 %	58,1 %
30 – 44 ans	7,6	7,8	6,6	25,6 %	24,9 %	27,7 %
45 – 64 ans	2,1	1,7	2,1	6,9 %	5,6 %	8,7 %
65 ans et plus	0,4	0,5	0,5	1,5 %	1,6 %	2,0 %
Total	29,7	31,2	23,8	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Enquête Annuelle sur l'Emploi

Tableau 11 : Evolution du nombre annuel total d'émigrés, selon la raison principale

Raison principale	Effectif (en milliers)		Répartition proportionnelle	
	Mai 2005 Mai 2006	Mai 2006 Mai 2007	Mai 2005 Mai 2006	Mai 2006 Mai 2007
Emploi	20,6	15,2	66,1 %	63,7 %
Etudes	3,8	3,7	12,3 %	15,4 %
Mariage	3,3	2,9	10,6 %	12,2 %
Jouindre la famille	1,6	0,8	5,0 %	3,6 %
Autres	1,9	1,2	6,0 %	5,1 %
Total	31,2	23,8	100,0 %	100,0 %

Source : Enquête Annuelle sur l'Emploi

Tableau 12 : Evolution du nombre annuel déclaré d'émigrés individuels, par sexe

Sexe	Effectif (en milliers)		Répartition proportionnelle	
	Avril 2001 Avril 2002	Avril 2003 Avril 2004	Avril 2001 Avril 2002	Avril 2003 Avril 2004
Masculin	11,8	13,6	84,3 %	83,4 %
Féminin	2,2	2,7	15,7 %	16,6 %
Total	14,0	16,3	100,0 %	100,0 %

Source : RGPH 2004

Tableau 13 : Evolution du nombre annuel déclaré d'émigrés individuels, par groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectif (en milliers)		Répartition proportionnelle	
	Avril 2001 Avril 2002	Avril 2003 Avril 2004	Avril 2001 Avril 2002	Avril 2003 Avril 2004
0 – 14 ans	0,1	0,2	0,7 %	1,2 %
15 – 29 ans	8,3	9,7	59,3 %	59,5 %
30 – 44 ans	4,8	4,6	34,3 %	28,2 %
45 – 64 ans	0,6	1,5	4,3 %	9,2 %
65 ans et plus	0,2	0,3	1,4 %	1,9 %
Total	14,0	16,3	100,0 %	100,0 %

Source : RGPH 2004

Tableau 14 : Evolution du nombre annuel déclaré d'émigrés individuels, selon la raison principale

Raison principale	Avril 2001 Avril 2002	Avril 2003 Avril 2004	Avril 2001 Avril 2002	Avril 2003 Avril 2004
Travail	9,9	11,4	70,7 %	69,9 %
Etudes	2,6	2,8	18,6 %	17,2 %
Mariage	1,0	1,2	7,1 %	7,4 %
Jouindre la famille	0,3	0,4	2,2 %	2,4 %
Autres	0,2	0,5	1,4 %	3,1 %
Total	14,0	16,3	100,0 %	100,0 %

Source : RGPH 2004

Tableau 15 : Emigrés en famille entre avril 2003 et avril 2004, par sexe

Sexe	Effectifs (en milliers)	%
Masculin	1,5	45,4 %
Féminin	1,9	54,6 %
Total	3,4	100,0 %

Tableau 16 : Emigrés en famille entre avril 2003 et avril 2004, par groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectifs (en milliers)	%
0 – 14 ans	0,5	15,8 %
15 – 29 ans	1,6	48,1 %
30 – 44 ans	0,8	22,7 %
45 – 64 ans	0,2	5,8 %
65 ans et +	0,3	7,6 %
Total	3,4	100,0 %

Tableau 17 : Emigrés en famille entre avril 2003 et avril 2004, selon la raison principale

Raison principale de l'émigration	Effectifs (en milliers)	%
Travail	1,1	32,3 %
Etudes	0,4	11,8 %
Mariages	0,4	11,8 %
Joindre la famille	1,1	32,3 %
Autres	0,4	11,8 %
Total	3,4	100,0 %

Tableau 18 : Emigration totale, émigration individuelle déclarée, émigration en famille et émigration irrégulière, par sexe, entre avril 2003 et avril 2004

Sexe	Effectif (en milliers)				%
	Emigration totale estimée	Emigration individuelle déclarée	Emigration en famille	Emigration irrégulière	
Masculin	23,3	13,6	1,5	8,2	75,9 %
Féminin	7,2	2,7	1,9	2,6	24,1 %
Total	30,5	16,3	3,4	10,8	100,0 %

Tableau 19 : Emigration totale, émigration individuelle déclarée émigré en famille, et émigration irrégulière, par groupe d'âge entre avril 2003 et avril 2004

Effectif (en milliers)					
Groupe d'âge	Emigration totale estimée	Emigration individuelle déclarée	Emigration en famille	Emigration irrégulière	%
0 – 14 ans	1,7	0,2	0,6	0,9	8,3 %
15 – 29 ans	18,7	9,7	1,6	7,4	68,5 %
30 – 44 ans	7,7	4,6	0,8	2,3	21,3 %
45 – 64 ans	1,9	1,5	0,2	0,2	1,9 %
65 ans et +	0,5	0,3	0,2	-	-
Total	30,5	16,3	3,4	10,8	100,0

Tableau 20 : Emigration totale, émigration individuelle déclarée, émigration en famille et émigration irrégulière, selon la raison principale entre avril 2003 et avril 2004

Effectif (en milliers)					
Raison principale	Emigration totale estimée	Emigration individuelle déclarée	Emigration en famille	Emigration irrégulière	%
Travail	21,7	11,4	1,1	9,2	85,2 %
Etudes	3,3	2,8	0,4	0,1	0,9 %
Mariage	2,1	1,2	0,4	0,5	4,6 %
Jouindre la famille	1,5	0,4	1,1	-	-
Autres	1,9	0,5	0,4	1,0	9,3 %
Total	30,5	16,3	3,4	10,8	100,0 %